

## Maja Münstermann

---

**Von:** Union des villes suisses <info@staedteverband.ch>  
**Gesendet:** Mittwoch, 24. März 2021 11:29  
**An:** Maja Münstermann  
**Betreff:** CEATE-E du 25 mars 2021: Les villes et les communes rejettent les motions 20.4261 et 20.4262

Madame la Députée au Conseil des Etats,

Votre Commission traitera, le 25 mars 2021, des motions suivantes:

[20.4261 Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées](#)

[20.6262 Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées](#)

**L'Association des Communes suisses, l'Union des villes suisses et l'Association suisse Infrastructures communales recommandent de rejeter les deux motions.**

### Motifs:

Les deux motions ont été déposées en lien avec l'initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides». Selon nous, ces motions détournent l'attention du problème principal: bien que la nécessité d'agir pour une meilleure protection de l'eau potable se situe clairement dans le secteur agricole, d'autres secteurs devraient également investir dans des mesures supplémentaires.

- Du point de vue de la protection actuellement nécessaire des ressources en eau potable, ces deux motions ne sont ni efficaces ni efficientes d'un point de vue écologique. Les stations d'épuration des eaux usées (STEP) prennent déjà des mesures spécifiques selon la loi pour traiter à la fois l'azote et les micropolluants.
- Avec les nouvelles exigences nationales que veulent introduire ces deux motions, les stations d'épuration des eaux usées financées par des taxes devraient investir dans des mesures qui ne seraient guère utiles pour faire face au problème en question - à savoir la réduction des polluants dans les eaux souterraines. Les conséquences en seraient des taxes plus élevées et une mauvaise affectation des fonds publics.

### Motion 20.4261 Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées

- Les mesures prises dans les années 1990 ont permis, pour ce qui est de l'évacuation des eaux urbaines, d'atteindre les objectifs politiques en la matière. Il serait possible d'atteindre une légère réduction supplémentaire en modernisant les stations d'épuration les plus grandes. Cela permettrait certes d'améliorer la qualité de l'eau, qui est déjà bonne, **mais sans pour autant soulager les ressources en eau potable polluées par les nitrates (eaux souterraines).**
- Dans les zones de grandes cultures, les exigences de l'ordonnance sur la protection des eaux concernant le nitrate (NO<sub>3</sub>) sont dépassées dans plus de 40% de tous les points de mesure des eaux souterraines. Sur ces sites, il serait indiqué que le principal pollueur, à savoir l'agriculture, prenne des mesures spécifiques, **les réductions supplémentaires d'azote dans les stations d'épuration des eaux usées n'y ayant aucun effet.**

### Motion 20.4262 Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées

- En 2020, l'Office fédéral de l'environnement a défini des exigences chiffrées pour les pesticides et les médicaments sur la base de leur écotoxicité. Si certaines STEP ne sont pas en mesure de répondre à ces nouvelles exigences, des mesures ciblées seront prises pour ces stations problématiques. Cela étant,

optimiser les 740 stations d'épuration ne permettra pas d'atteindre l'objectif souhaité: là où il n'y a pas de problèmes de protection des eaux à résoudre, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures.

- Avec l'optimisation des STEP actuellement en cours (4<sup>e</sup> étape de traitement), le problème de la qualité par rapport des micropolluants dans les moyens et grands cours d'eau est résolu. Pour ce qui est des petits **cours d'eau dans des zones fortement agricoles, c'est-à-dire là où se trouvent précisément les petites stations d'épuration concernées par la motion, les intrants agricoles dans les cours d'eau et les eaux souterraines entraînent une pollution.** Les exigences de la législation en la matière ne peuvent être respectées, et ce, depuis des décennies. Les problèmes ne peuvent être résolus qu'au moyen de mesures spécifiques prises à la source, au niveau de l'agriculture respectivement.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez aux arguments ci-dessus.

Avec nos meilleures salutations,

**Association des Communes suisses**

Président

Directeur

Hannes Germann, conseiller aux Etats

Christoph Niederberger

**Union des villes suisses**

Président

Directrice

Kurt Fluri, conseiller national  
Maire de Soleure

Renate Amstutz

**Association suisse Infrastructures communales**

Président

Directeur

Alain Jaccard

Alex Bukowiecki Gerber